



Schweizerischer Verband Berufsprüfung Betreuung und Konkurs
Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites
Associazione svizzera per l'esame professionale per specialisti in esecuzione e fallimento

Newsletter

DÉPENSE N° 1/2009

REUSSITE A L'EXAMEN

Parmi les 27 candidates et candidats qui se sont présentés à l'examen, 21 ont pu recevoir, le 5 décembre 2008, à l'hôtel de ville de Zurich leur brevet fédéral. Je félicite chaleureusement mes collègues pour leur réussite à l'examen ! ...

[Tout le texte voir page 2](#)

DISCOURS DE LA 1ERE CEREMONIE DE REMISE DES DIPLOMES DE L'ASEPF DU 05.12.2008

En ma qualité de président de la commission d'examen de l'Association Suisse d'Examen des Poursuites et des Faillites (ASEPF), j'ai le grand plaisir de vous féliciter aujourd'hui pour votre diplôme, respectivement votre certificat de capacité en poursuites et faillites.

[Tout le texte voir pages 3 à 5](#)

TEMOIGNAGES SUR LES PREMIERS EXAMENS FEDERAUX AYANT TRAIT A L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE CAPACITE EN DROIT DE POURSUITES ET DE FAILLITES

Le groupe d'étude récemment constitué et dont l'objectif commun est la réussite aux examens professionnels fédéraux s'est rencontré pour la première fois le jeudi 22 novembre 2007. A cette date, le groupe d'étude n'était encore composé que de quatre chefs de service

[Tout le texte voir page 6](#)

AGENDA:

16.04.2009

Assemblée générale de l'association

19 et 20.10.2009

Examens écrit

18. und 19.11.2009

Examens oraux

(les deux examens auront lieu à Zurich)



[Armin Budliger, président de l'association](#)

INTERLOCUTEURS:

[Comité directeur](#)

[Commission d'examen](#)

LIENS:

Authorités:

[Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT](#)

REDACTION:

Armin Budliger, président

Stefan Broger, vice-président

Roger Schober, Ssecrétaire

Associations:

[Conférence des préposés aux poursuites es faillites de Suisse](#)

FORMATIONS:

AKAD
Kanton Bern

Vous projetez des formations compte tenu de l'examen professionnel? Veuillez vous adresser à un membre du comité directeur. Merci beaucoup.

Pour enlever votre nom de notre liste d'adresses ainsi que pour des questions ou des prises de position, veuillez envoyer un e-mail à roger.schober (at) jgk.be.ch



Schweizerischer Verband Berufsprüfung Betreuung und Konkurs
Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites
Associazione svizzera per l'esame professionale per specialisti in esecuzione e fallimento

Newsletter

DÉPENSE N° 1/2009

REUSSITE A L'EXAMEN

Parmi les 27 candidates et candidats qui se sont présentés à l'examen, 21 ont pu recevoir, le 5 décembre 2008, à l'hôtel de ville de Zurich leur brevet fédéral. Je félicite chaleureusement mes collègues pour leur réussite à l'examen !

J'espère maintenant, qu'après le stress de l'examen, le quotidien peut reprendre le dessus. Les nombreuses heures de préparation appartiennent désormais au passé. Le travail et les loisirs doivent à nouveau occuper le devant de la scène.

Je souhaite beaucoup de succès aux diplômées et aux diplômés pour la poursuite de leur activité professionnelle et la mise en pratique de l'acquis.

Le Président

Armin Budliger



Schweizerischer Verband Berufsprüfung Betreuung und Konkurs
Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites
Associazione svizzera per l'esame professionale per specialisti in esecuzione e fallimento

Newsletter

DÉPENSE N° 1/2009

DISCOURS DE LA 1ERE CEREMONIE DE REMISE DES DIPLOMES DE L'ASEPF DU 05.12.2008

Chers diplômées et diplômés

Estimés invités

En ma qualité de président de la commission d'examen de l'Association Suisse d'Examen des Poursuites et des Faillites (ASEPF), j'ai le grand plaisir de vous féliciter aujourd'hui pour votre diplôme, respectivement votre certificat de capacité en poursuites et faillites.

Depuis la création de l'état fédéral en 1848, il y a 160 ans, il s'agit du premier brevet général suisse en droit des poursuites et des faillites !

Le fait que nous soyons tous ici aujourd'hui et que nous puissions considérer rétrospectivement les premiers examens fédéraux réussis dans notre domaine de travail ne va pas de soi !

Permettez-moi d'exposer un bref récapitulatif historique :

L'exigence d'un certificat de capacité pour les préposés aux poursuites est déjà relativement ancienne. Ainsi, le préposé aux poursuites de Zurich 11, A. Stahel, exigeait-il dans le bulletin des poursuites et des faillites de 1942, 164 un brevet professionnel.

Dans les années 60, les cantons commencèrent à mettre en œuvre et à introduire les brevets professionnels fédéraux. Ceux-ci ne répondaient pas aux exigences professionnelles mais étaient calqués sur les formations universitaires. Les brevets professionnels cantonaux étaient adaptés aux caractéristiques et aux besoins cantonaux spécifiques.

Dans le canton de Zurich, il existe une formation professionnelle plus élevée avec un brevet professionnel cantonal depuis 1972. Les exigences n'ont pas cessé d'être augmentées et adaptées. Je siège, depuis 1992, à la commission de la formation professionnelle, je suis enseignant en droit des poursuites et des faillites depuis 1995 et je préside la commission de la formation professionnelle depuis le 01.01.2000.

Les années de récession de 1990 à ce jour ont montré que les brevets professionnels et les cours cantonaux ne répondaient plus aux nouvelles exigences augmentées – en raison de la récession – des préposés aux poursuites et aux faillites.

Le service des poursuites qui existe depuis 2002 dans le canton de Zurich sera réformé et réorganisé en 2010. Le tribunal du canton de Zurich a émis des critiques en 2004 lors de ses séances concernant le décret relatif au certificat d'éligibilité pour les préposés aux poursuites selon lesquelles les formations cantonales étaient trop peu approfondies (processus des poursuites et des faillites) et également trop peu étendues (droit de gestion, droit public, etc.).

A l'initiative de la commission de la formation professionnelle de l'Association des fonctionnaires communaux et des préposés aux poursuites du canton de Zurich (VGBZ), l'introduction d'un brevet professionnel fédéral a été discutée sous ma présidence avec le comité directeur de la VGBZ.

Une AG extraordinaire de l'Association professionnelle du canton de Zurich a décidé en janvier 2006 l'introduction d'un brevet fédéral et notamment la création d'une organisation du monde du travail active dans toute la Suisse, l'Association Suisse d'Examen des Poursuites et des Faillites (ASEPF), en tant qu'instance responsable.



Schweizerischer Verband Berufsprüfung Betreuung und Konkurs
Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites
Associazione svizzera per l'esame professionale per specialisti in esecuzione e fallimento

Newsletter

DÉPENSE N° 1/2009

SUITE DISCOURS DE LA 1ERE CEREMONIE DE REMISE DES DIPLOMES DE L'ASEPF DU 05.12.2008

L'ASEPF a été créée en mai 2006 en tenant compte de toute la Suisse.

L'OFFT m'avait préalablement demandé, déjà en février 2006, l'approbation / l'autorisation concernant l'introduction d'un examen professionnel fédéral pour les spécialistes en poursuites et en faillites. Après une réunion à Berne à l'OFFT et après la création de l'ASEPF, un groupe de travail composé de spécialistes en formation professionnelle a commencé, sous ma direction, l'élaboration du règlement de l'examen et des directives, tâche qui a duré jusqu'en été 2006.

Sur la base du profil professionnel actuel (profil du poste, profil de la fonction) des préposés aux poursuites et aux faillites, les champs de compétence et notamment les compétences professionnelles ont été déterminés au cours de l'année 2006.

La rédaction du règlement de l'examen et des directives, la consultation de l'ASEPF pour le règlement de l'examen et des directives, en coopération avec l'OFFT, l'adoption lors de la réunion du bureau de l'ASEPF et la demande officielle du règlement et des directives conformes à l'OFFT ont été effectuées au cours du 2ème semestre de 2006.

Le règlement de l'examen et les directives ont finalement été approuvés par l'OFFT le 05.02.2007.

Comme vous pouvez le constater : ce fut la mise en œuvre digne d'un turbo d'une demande de longue date – et maintenant, plus personne ne doit dire que les moulins démocratiques moulent lentement !!!

Mais, revenons à vous :

Le diplôme fédéral ne constitue pas une expérience avérée !

Récompensez-vous et vos proches aussi !
Reposez-vous !
Offrez-vous quelque chose !

Toutefois, je dois aussi préciser ce que le diplôme n'est pas :

Il ne s'agit pas d'un billet gratuit pour un emploi dans le secteur des poursuites et des faillites – avec le diplôme, vous n'êtes encore employés, sélectionnés ou favorisés nulle part !

Vous n'avez encore rien appris sur :

La gestion / le leadership
Les négociations / la médiation
Le management
L'organisation

Il vous appartient de décider de ce que vous voulez faire avec votre diplôme – de ce que vous voulez faire à partir de demain !

Ce permis de performance est également assorti d'obligations ou du moins de conditions – Noblesse oblige :



Schweizerischer Verband Berufsprüfung Betreuung und Konkurs
Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites
Associazione svizzera per l'esame professionale per specialisti in esecuzione e fallimento

Newsletter

DÉPENSE N° 1/2009

SUITE DISCOURS DE LA 1ERE CEREMONIE DE REMISE DES DIPLOMES DE L'ASEPF DU 05.12.2008

Soyez un exemple pour notre profession :

Engagez-vous (p. ex. dans une association cantonale, dans la commune, et avant tout dans notre profession, pour notre profession)

Exercez votre fonction de manière exemplaire, soyez un exemple !

Investissez-vous pour les journées de formation continue dans notre profession !

Respectez le code d'honneur !

Perfectionnez-vous – également en dehors du plan professionnel !

Pratiquez le travail en réseau, communiquez au-delà des frontières – avec la commune, le secrétaire municipal, le conseil municipal et le pouvoir exécutif municipal, l'autorité de surveillance des offices de poursuites et faillites, les tribunaux de première instance et le tribunal cantonal et prouvez la capacité de notre profession et de notre formation continue !

L'avenir est un facteur incertain, mais néanmoins une opportunité extrêmement passionnante !

Détournez-vous de la survie qui règne sur notre petite planète depuis le 11 septembre 2001 :

As-tu survécu au cycle d'études ?

Quoi, et à l'examen aussi ?

Et même à la réforme cantonale ?

Humm – cool!

... et abordez les problèmes de manière active et positive – l'effet didactique est toujours garanti – quel qu'en soit le résultat

Je vous salue en tant que collègues capables et intéressés, ambitieux et compétents et je me réjouis à la perspective d'un bon contact également dans le futur.

Je souhaiterais exprimer mes remerciements

A tous mes collègues de tous les cantons de cet état et aux services de surveillance pour avoir soutenu la vision d'une profession meilleure, pour le soutien à distance et de proximité et la bonne volonté toujours présente.

Au Président de notre association professionnelle fédérale, Monsieur Stefan Broger et à son comité directeur pour leur clairvoyance, leur motivation et leur soutien positif.

Au Président de l'ASEPF et à l'ensemble du comité directeur pour la grande confiance et la marge de manœuvre accordées lors de la mise en œuvre des premiers examens fédéraux, pour leur bonne volonté, leur soutien perpétuel et leur loyauté.

Aux collègues de la commission d'examen pour le contrôle engagé et laborieux des examens et leur engagement permanent – également oral – vis-à-vis du brevet fédéral.

Et bien sûr, pour terminer également

A vous, chères diplômées et chers diplômés pour les nombreuses questions intéressantes, les nombreux contacts bienveillants et très positifs et votre engagement vécu pour une meilleure profession.

Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles et à vos amis, plein de bonnes choses pour l'avenir.

Votre Thomas Zeller



Schweizerischer Verband Berufsprüfung Betreuung und Konkurs
Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites
Associazione svizzera per l'esame professionale per specialisti in esecuzione e fallimento

Newsletter

DÉPENSE N° 1/2009

TEMOIGNAGES SUR LES PREMIERS EXAMENS FEDERAUX AYANT TRAIT A L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE CAPACITE EN DROIT DE POURSUITES ET DE FAILLITES

Le groupe d'étude récemment constitué et dont l'objectif commun est la réussite aux examens professionnels fédéraux s'est rencontré pour la première fois le jeudi 22 novembre 2007. A cette date, le groupe d'étude n'était encore composé que de quatre chefs de service du canton de Berne titulaire d'un certificat de capacité provisoire en tant que préposés aux poursuites et aux faillites.

Notre groupe d'étude s'est rapidement agrandi avec quatre autres personnes qui sont toutes des collaboratrices motivées des Offices des poursuites et des faillites du canton de Berne, respectivement de leurs services.

Lors de rencontres régulières dans le cadre d'un stage de formation scolaire dirigé par Monsieur Roger Schober, les résumés des différents sujets d'examen élaborés suite à une énorme somme de travail par les différents membres du groupe d'étude ont été discutés en séance plénière et les incertitudes/questions ouvertes ont été en grande partie élucidées. J'adresse ici, à nouveau, un grand merci spécial aux greffières de chambre ainsi qu'à Daniele Wüthrich-Meyer, juge à la Cour suprême du canton de Berne. Elles nous ont apporté un soutien énorme, dans le cadre de ces rencontres du groupe d'étude, en répondant à des questions complexes et en nous apportant des explications approfondies à l'aide d'exemples pratiques.

Après avoir apporté la dernière touche personnelle, six membres du groupe d'étude se sont rendus à Zurich à la fin du mois d'octobre 2008 afin de se présenter aux épreuves écrites. Les épreuves orales ont eu lieu tout juste un mois après, également dans la Maison du Peuple de Zurich. Après 11,5 heures d'examen (respectivement 16,5 heures pour les deux spécialisations), tous les diplômés se sentaient sans aucun doute soulagés et c'est alors qu'a commencé l'attente, non moins nerveusement éprouvante, des résultats.

Le 26 novembre 2008, l'attente était enfin terminée – l'avis de résultat était dans la boîte à lettres de la maison. Réussi ! La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le vendredi 5 décembre 2008 dans un cadre certes petit mais soigné.

Les examens professionnels fédéraux ayant trait à l'obtention d'un certificat de capacité en droit des poursuites et des faillites m'ont laissé une très bonne impression. La direction de l'examen et le déroulement des épreuves écrites et orales étaient structurés de manière professionnelle et le niveau de difficulté était approprié. Il convient certes d'effectuer encore des adaptations précises et d'exploiter les petites possibilités d'amélioration. Mais ceci est toutefois parfaitement acceptable compte tenu des examens proposés pour la première fois.

Oberburg/Aarwangen, en décembre 2008

Martin Beutler